

Alerte presse

Le 8 juin 2022

PER et Assurance-vie : Davantage de transparence sur les frais

Proposition de décryptage de Philippe Lauzeral, directeur général délégué de Stellium

Depuis une semaine, les courtiers et distributeurs de PER et d'assurance-vie doivent présenter dans un tableau en ligne l'ensemble des frais qui seront facturés au client, au moment de la souscription de ces contrats.

Plusieurs informations devront être clairement lisibles : notamment les frais de gestion du contrat et de l'actif, sa performance brute et nette, la performance finale du produit. Les investisseurs pourront désormais comparer plus simplement les différentes offres qui leur sont proposées.

Cette annonce fait suite à une décision de février dernier des professionnels de l'assurance et de la banque, sous l'égide du ministre de l'Economie, Bruno Le Maire.

*« Tout ce qui va dans le sens de l'augmentation de la transparence et plus généralement de l'amélioration de l'information du souscripteur est évidemment un élément positif. Cet accord de place traduit la volonté des acteurs d'œuvrer dans ce sens. Mais si le nouveau tableau standardisé des frais génériques favorise la comparaison des contrats, il faut bien intégrer toutes les composantes et comparer l'ensemble des services associés et apportés (ou non) par l'intermédiaire. Quelle prestation de conseil, quel niveau de suivi et quel accompagnement dans la durée ? La transparence et la concurrence ne doivent pas nuire à la qualité du conseil et du suivi qui implique nécessairement une juste rémunération en face. L'enjeu sera de faire preuve de pédagogie vis-à-vis du client qui devra pouvoir faire la différence », avertit **Philippe Lauzeral, directeur général délégué de Stellium.***

Selon le gouvernement, l'ensemble des frais supportés par chaque unité de compte ou chaque actif sera mis en ligne dès le 1er juillet 2022 en matière d'information précontractuelle, et à partir de 2023 pour la campagne d'information annuelle de l'exercice 2022.

Dans le cadre de vos sujets à venir, Philippe Lauzeral se tient à votre disposition pour répondre à vos questions :

- Quel est l'objectif d'afficher plus de transparence sur les frais des contrats de PER et d'assurance-vie ?
- Quels sont les frais auxquels il faudra accorder davantage d'attention ?
- Alors que les consommateurs seront à même de faire jouer la concurrence, pourra-t-on s'attendre à une baisse des frais ?
- Sur quels placements les jeunes doivent-ils investir pour préparer leur avenir ?
- Quels produits souscrire pour réduire ses impôts ?

À propos de Stellium

Spécialisée depuis 1992 dans l'investissement immobilier locatif et dans les solutions patrimoniales, Stellium, au travers de ses trois entités Stellium Placement, Stellium Immobilier et Stellium Financement, distribue son offre via son réseau exclusif de 1300 consultants indépendants Prodémial.

Stellium a obtenu la médaille de bronze dans la catégorie « Meilleur Groupe de Conseillers en Gestion Patrimoine » lors du Sommet Patrimoine et Performance 2021.

À propos de Stellium Placement

Spécialiste en solutions patrimoniales Stellium Placement distribue son offre via son réseau exclusif de consultants Prodémial. Depuis 20 ans, Stellium Placement sélectionne en toute indépendance une offre globale de solutions innovantes en architecture ouverte.

- **Solutions d'épargne financière** : une offre haut de gamme totalement digitalisée en assurance-vie ultra accessible des 50 €, une offre retraite (PER & Madelin), une offre en épargne salariale (PEI, PERCOI) sont à disposition pour répondre à tous les objectifs patrimoniaux d'une clientèle de particuliers et d'entreprises. Une offre négociée auprès de signatures référentes sur le marché (Apicil, VIE Plus et Oddo BHF, Primonial) et plus de 50 sociétés de gestion en valeurs mobilières.
- **Solutions d'épargne immobilière** : les SCPI les plus compétitives du marché auprès de 7 sociétés de gestions sont sélectionnées, donnant accès à l'ensemble des segments de l'immobilier tertiaire (bureaux, commerces, entrepôts...) en France comme à l'étranger.
- **Solutions fiscales** : tous les dispositifs en placement permettant aux investisseurs d'optimiser leur fiscalité : SCPI fiscales, Girardin industriel ou FIP FCPI
- **Solutions de diversification** : supports d'investissement non-côtés dans l'immobilier ou en capital investissement
- **Solution Prévoyance** : une offre en prévoyance pour une clientèle de particuliers 100% digitale

Stellium Placement fait partie des acteurs indépendants les plus importants du marché avec, en 2020, **400 millions d'euros collectés** dont 143 en SCPI, et 215 en Assurance-Vie et PER pour un encours total de **1,4 milliard d'€**.